

 <p>PRÉFET DE L'HÉRAULT <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">FICHE DE PROCEDURE</p> <p align="center">Passage du DR Mobile dans l'Hérault</p>	<p>Date de dernière mise à jour : 14/10/2024</p>
<p align="center">CERT OCCITANIE</p>		<p>Destinataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAIRIES - PREFECTURES - CERT

1. Bénéficiaires du passage du DR mobile

La tournée organisée par les agents du CERT s'adresse aux personnes dans l'incapacité totale de se déplacer, souhaitant obtenir le renouvellement de leur carte nationale d'identité, et résidant dans une commune de l'Hérault non équipée d'un dispositif de recueil.

2. Justificatifs à produire pour bénéficier de ce service

Les usagers devront transmettre, en premier lieu, à leur mairie, un certificat médical constatant l'impossibilité de se déplacer, ainsi qu'une copie de leur CNI périmée. Le CERT pourra ainsi inclure l'utilisateur dans sa tournée.

3. Documents nécessaires à la composition d'un dossier de renouvellement de CNI

Une fois que l'utilisateur aura reçu l'accord de principe quant au passage à son domicile du DR mobile, il devra transmettre à la mairie un dossier comportant notamment une photo de moins de 6 mois, la copie de l'ancienne CNI, la copie de l'acte de naissance si la mairie de naissance n'est pas reliée à COMEDec et un justificatif de domicile.

En complément, en cas de tutelle, il faudra joindre l'accord du tuteur, le jugement de tutelle et la copie de la CNI du tuteur.

En cas de renouvellement de la CNI pour perte ou vol, une déclaration de perte devra être remplie accompagnée d'un timbre fiscal de 25 euros.

Au cas par cas, des pièces supplémentaires pourront être demandées pour assurer la complétude du dossier.

Les originaux devront être présentés le jour du passage du DR mobile.

4. Communication entre la mairie et le CERT

Tous les documents fournis à la mairie par l'utilisateur devront être transmis au CERT via la boîte fonctionnelle cert-cni-passeport-34@interieur.gouv.fr

La mairie de résidence de l'utilisateur sera l'interlocuteur privilégié du CERT.

5. Calendrier de la tournée

Dès que le CERT aura reçu les dossiers complets des usagers désirant bénéficier du passage d'un DR mobile, il fixera un calendrier en concertation avec les mairies et les usagers concernés.

6. Passage du DR mobile

Deux agents du CERT se présenteront au domicile de l'utilisateur. Il est recommandé qu'un membre de la famille ou un tiers aidant soit présent auprès de l'utilisateur pour assurer le bon déroulement de la prise de la demande.